



Eco-prêt à taux zéro

L'éco-prêt à taux zéro vous permet de financer la rénovation énergétique de votre logement et ainsi de réduire vos consommations d'énergie et vos émissions de gaz à effet de serre.

Avec ce prêt, vous pourrez opter pour des travaux efficaces en termes d'économies d'énergie, sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts.

Le Financement

Votre prêt va financer **la fourniture et la pose, par un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE), des matériaux et équipements nécessaires à la réalisation des travaux d'amélioration énergétique de votre logement.**

Vous pouvez également bénéficier d'un éco-prêt à taux zéro pour :

- Les frais liés à la maîtrise d'œuvre et **d'étude thermique**
- Les frais éventuels d'assurance maîtrise d'ouvrage
- Tous les travaux induits, indissociables des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Le Montant et la durée de Remboursement

Si votre bouquet se compose de **2 travaux**, vous avez droit à **20 000 euros maximum**.

La durée de remboursement du prêt est de **10 ans**.

Si vous allez jusqu'à **3 travaux ou plus**, ou si vous choisissez l'**option "performance énergétique globale"**, vous avez droit à **30 000 euros maximum**.

La durée maximale de remboursement de l'éco-prêt à taux zéro est de **15 ans**. Elle peut être réduite à 3 ans à votre demande.



Les Conditions

- **Votre situation**

Vous êtes propriétaire occupant, bailleur

Vous êtes une société civile non soumise à l'impôt sur les sociétés et dont au moins un des associé est une personne physique.

Vous êtes éventuellement en copropriété.

Ce prêt est sans condition de ressources.

- **Votre logement**

C'est une résidence principale **construite avant le 1er janvier 1990**.

Attention ! Si vous choisissez l'option "performance énergétique globale", votre logement doit avoir été construit entre le 1er janvier 1948 et le 1er janvier 1990.

C'est un logement individuel ou collectif. On ne peut obtenir qu'un seul éco-prêt à taux zéro par logement.

Première option :

Le bouquet de travaux

Pour composer un bouquet éligible à l'éco-prêt à taux zéro, vous devez choisir au moins 2 travaux des 6 catégories du tableau ci-dessous :



Isolation	1_Toiture (totalité de la toiture exigée)	Planchers de combles perdus	$R \geq 7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
		Rampants de toiture et plafonds de combles aménagés	$R \geq 6 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
		Toiture terrasse	$R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
	2_Murs donnant sur l'extérieur (au moins 50% des surfaces)	Isolation par l'intérieur ou par l'extérieur	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
Remplacement	3_Menuiseries donnant sur l'extérieur (au moins 50 % des menuiseries)	Fenêtre Porte-fenêtre	$U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,30$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,36$
		Fenêtre en toiture	$U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \leq 0,36$
		Seconde fenêtre devant une fenêtre existante	$U_w \leq 1,8 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,32$
		Vitrage à faible émissivité	$U_g \leq 1,1 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
		Volet isolant	$R > 0,22 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
Installation remplacement	4_Système de chauffage Production d'eau chaude sanitaire (associé le cas échéant à un système de ventilation performant)	Chaudière + programmeur de chauffage	Si $P \leq 70 \text{ kW}$, $\text{Etas} \geq 90 \%$ Si $P \geq 70 \text{ kW}$, Rendement $100\% \geq 87 \%$ et rendement $30\% \geq 95,5 \%$
		Chaudière micro-cogénération gaz + programmeur de chauffage	Puissance production électrique $\leq 3 \text{ kW}$
		PAC + programmeur de chauffage	
		Basse Température	$\text{Etas} \geq 117 \%$
		Moyenne Température	$\text{Etas} \geq 102 \%$
		Haute Température	
		Production d'ECS seule	
		Si profil de sous-tirage de classe M	$\text{Etas} \geq 65 \%$
Si profil de sous-tirage de classe L	$\text{Etas} \geq 75 \%$		
Si profil de sous-tirage de classe XL	$\text{Etas} \geq 80 \%$		
Si profil de sous-tirage de classe XXL	$\text{Etas} \geq 85 \%$		

		Equipements de raccordement à un réseau de chaleur	Energie renouvelable ou cogénération
Installation	5_Système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable	Chaudière bois + programmeur	Classe 5
		Poêle à bois Foyer fermé Insert de cheminée intérieur Cuisinière	Rendement $\geq 70\%$ Taux d'émission de CO $\leq 0,3\%$ Indice de performance environnementale ≤ 1 Emissions de particules \leq à 90 mg/Nm
Installation	6_Production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable	Capteurs solaires	Certification CSTBat
			Solar Keymark ou équivalent
		PAC dédiée à la production d'ECS	
		Si profil de sous-tirage de classe M	Etas $\geq 95\%$
		Si profil de sous-tirage de classe L	Etas $\geq 100\%$
Si profil de sous-tirage de classe XL	Etas $\geq 110\%$		

Deuxième option :

Amélioration de la performance énergétique globale de votre logement

Vous pouvez également bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro si vous faites réaliser des travaux permettant d'atteindre une consommation de :

- $\leq 150 \text{ kWh / (m}^2 \cdot \text{an)}$ si la consommation conventionnelle avant travaux s'avère \geq à $180 \text{ kWh / (m}^2 \cdot \text{an)}$,
- $\leq 80 \text{ kWh / (m}^2 \cdot \text{an)}$ si la consommation conventionnelle avant travaux s'avère \leq à $180 \text{ kWh / (m}^2 \cdot \text{an)}$.

Ces seuils sont modulés en fonction des zones climatiques et de l'altitude, à l'aide des coefficients présentés dans le tableau ci-dessous :

Altitude	Zones					
	H1a, H1b	H1c	H2a	H2b	H2c, H2d	H3
Moins de 400 mètres	1,3	1,2	1,1	1	0,9	0,8
De 400 à 800 mètres	1,4	1,3	1,2	1,1	1	0,9
Plus de 800 mètres	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1	1

Les calculs préalables et les prescriptions de travaux doivent être effectués par un **bureau d'études thermiques**. Les consommations d'énergie seront calculées selon la méthode TH-C-E ex.

